

K. Brittany Paris. Stat.
A V I S

A U

9.11.6
21

TIERS-ÉTAT.

..... Novus orbi nascitur ordo.
VIRGIL. BUCOL.

A L O N D R E S.

1788.

L'Auteur de l'Ecrit suivant, adressé au Tiers-Etat, travaille à un Essai sur la Noblesse héréditaire, dont l'objet est de faire voir quelle est l'influence de cette institution sur les mœurs & sur les Arts. Il se proposoit de le donner au Public avant l'ouverture des Etats-Généraux : mais, ayant appris qu'ils s'assembloient vers le premier Janvier prochain, & prévoyant que son Ouvrage ne seroit point achevé avant cette époque, il s'est déterminé à publier toujours l'esquisse de ses idées.



A MESSIEURS
DU TIERS-ÉTAT
DE LA BRETAGNE.

MESSIEURS,

Je suis Breton : à ce titre, je puis, sans vanité, me supposer quelque zèle pour le bien de ma patrie. Par ce mot *Patrie*, j'entends les deux classes d'hommes dont est composée la Nation Bretonne : la Noblesse, & la Roture, vulgairement appelée *Tiers-Etat*.

La première classe embrasse le haut Clergé, dont les intérêts sont à peu près les mêmes que ceux de la Noblesse. Le bas Clergé se trouve, par l'événement, relégué dans la deuxième Classe. Au moyen de cet exposé, ma division de la Nation Bretonne, en premier & second Ordres, devient claire, exacte & complète. Elle est d'ailleurs analogue au but que je me propose.

En France, le régime féodal ne fait plus ombrage au Monarque; mais, sous la dénomination de *Noblesse*, il pèse encore sur la tête des Peuples. Affoiblie d'abord par la sage & habile politique de quelques-uns de nos Rois, domptée ensuite & subjuguée par la tranchante & vigoureuse administration du Cardinal de Richelieu, la haute Noblesse cesse enfin d'inquiéter la Couronne par ses entreprises ambitieuses. Mais la Noblesse en corps, la haute, la moyenne, & la nouvelle Noblesse réunies, conservèrent sur le second Ordre un ascendant excessif, une prépondérance tyrannique, qui foulent & avilissent aujourd'hui la portion la plus nombreuse, la plus utile, & par-là même la plus estimable de la Nation.

Cet esprit de domination ne s'est point renfermé dans la classe des Nobles Laïcs; il s'est étendu jusqu'au Clergé, où il s'est introduit de bonne heure, malgré la doctrine des Apôtres, qui le proscrirent formellement, malgré la Loi de Jesus-Christ*, qui veut que le premier de ses Ministres en soit comme le dernier, & qu'il ne se distingue de ses inférieurs que par son zèle à les servir. Delà cette division indécente & anti-chrétienne de

* 1. Petr. c. 5.

v. 2 & 3.

Luc, c. 22,

v. 25.

5

l'Eglise en haut & bas Clergé, ou, pour m'exprimer plus clairement, en Clergé Noble, & en Clergé Roturier. Delà le mépris du simple *Porte-Rabat* Noble, sorti à peine de Saint-Sulpice ou de Navarre, pour un Pasteur vénérable, coopérateur né de son Evêque, mais Roturier, & par cette raison confiné ignominieusement dans la vile cathégorie du bas Clergé. Delà enfin le despotisme irréligieux que le haut Clergé exerce dans le Sanctuaire dont il usurpe les honneurs, dont il occupe les dignités, dont il dévore les revenus.

Ce que je dis de la France, en général, peut se dire de la Bretagne, avec peut-être encore plus de raison, parce qu'il n'y a point de pays où l'esprit féodal se fasse sentir d'une manière plus ruineuse & plus insultante pour le second Ordre. A voir la manière dont existent les dix-neuf vingtièmes des Bretons, l'on seroit tenté de croire qu'ils ne vivent en société que pour se voir en butte à la hauteur & aux vexations d'un petit nombre d'Êtres privilégiés (1).

(1) Il existe encore en France & en Bretagne de grands Seigneurs humains, bienfaisans &c

Ceci n'est point un récit exagéré, une vaine déclamation : je n'avance rien qui ne soit de la plus exacte vérité (1). Vous le savez, MESSIEURS du second Ordre ; mais les peuples, dont vous êtes les Représentans, les peuples, des autres Provinces l'ignorent pour la plupart, ou vivent comme s'ils l'ignoroient. L'habitude de courber la tête sous un joug de fer, les a réduits à un état de stupeur, d'engourdissement, & de léthargie où ils ont perdu le sentiment du fardeau qui les accable.

Cependant, MESSIEURS, quelle est la fin de toute association politique ? N'est-ce pas la liberté, la tranquillité, le bonheur de tous les associés ? Rapprochons ce qui est, de ce qui devrait être : quel effrayant contraste entre les

même populaires, des Nobles qui, pour obtenir les hommages du Public, n'ont pas besoin de leur haute naissance : mais, par malheur pour l'humanité patissante, ce sont des exceptions à la règle générale.

(1) Comme ces faits sont notoires, l'Auteur a cru pouvoir se dispenser d'en administrer la preuve. Cependant, si le premier Ordre étoit curieux de preuves & de détails, il pourroit en demander par la voie des Papiers publics : l'Auteur s'engage à lui en fournir.

deux tableaux ! En vain , pour justifier cet usage inhumain, nous allégueroit-on l'ancienneté de son origine , & la sanction même de la Loi : quand même l'origine de cet usage se perdrait dans la nuit des temps , elle ne sauroit légitimer ce qui fut toujours une infraction de la Loi naturelle , ce qui fut toujours une violation des causes du Pacte social, ce qui fut toujours un désordre. Dès-lors toute Loi positive, établie pour l'autoriser ou la confirmer, ne seroit point une vraie Loi, dont l'objet essentiel est le bien du plus grand nombre ; mais une institution meurtrière, une invention désastreuse, imaginée pour légaliser l'injustice , pour consacrer l'inhumanité , pour dégrader la génération présente , & toutes celles qui, dans la suite des temps, n'auroient pas la noble & généreuse hardiesse de s'élever contre les usurpateurs de leur honneur & de leur liberté.

Le régime actuel est donc essentiellement vicieux , injuste , oppressif : il faut donc le réformer. — Le projet est fort beau : mais les moyens de l'exécuter, où les trouverons-nous ? Vous les avez sous la main, MESSIEURS du second Ordre : vous les y aviez du moins, lorsque vous vous êtes réunis à la Noblesse, pour faire cause commune avec

elle contre le Ministère. J'ignore de quelle maniere s'est formée cette réunion. Je dois croire qu'elle n'a point été l'effet d'un enthousiasme momentané & peu réfléchi ; qu'elle a été au contraire le fruit d'une mûre délibération, d'un zèle éclairé, d'une profonde sagesse. La Noblesse avoit besoin de votre appui. Vous le lui avez offert généreusement? Eh bien ! MESSIEURS, c'étoit là le moment de procurer à la Nation Bretonne, la liberté, la dignité dont elle est susceptible. Vous lui eussiez rendu ce service, MESSIEURS, si en accédant à la Noblesse, vous aviez stipulé les intérêts de vos Commettans ; si, dans cette conjoncture décisive, vous aviez fait avec elle un traité formel, portant, 1°. Qu'aux Etats de la Province & même aux Etats - Généraux, les Députés du second Ordre seront en nombre suffisant pour contrebalancer ceux du premier, c'est-à-dire, de la Noblesse, y compris le haut Clergé. 2°. Qu'aucun Député du second Ordre ne sera noble, ni ne pourra le devenir, même personnellement, avant cinq années révolues, à compter du jour de la clôture, où il aura rempli cette commission. 3°. Que toutes les charges & impositions publiques, de quelque nature & condition qu'elles soient, seront suppor-

tées par tous les Citoyens contribuables, sans distinction de Noblesse ou de Roture, en raison de la fortune de chacun. 4°. Que toute Loi, tout acte, tout usage tendant à exclure le second Ordre des premières places civiles, militaires ou ecclésiastiques, sera déclaré nul & de nul effet (1). Ces articles sont puisés dans les bonnes sources, dans les règles de la plus exacte justice (2).

(1) Tout le premier Ordre s'est réuni aux Parlemens pour demander la convocation des Etats-Généraux. Il faut espérer qu'il ne s'en fera pas un mérite aux yeux du second Ordre : car enfin quel a été, de la part du premier Ordre, l'objet d'une pareille demande ? la tenue d'une assemblée, composée de la même manière qu'en 1614, où à-peu-près, c'est-à-dire, d'une assemblée où il pût exercer sa prépondérance ordinaire. Ce n'est pas-là un titre qui puisse lui donner des droits à la reconnoissance du second Ordre. Cependant on lui accordera l'objet de sa demande ; mais pas en entier, s'il plaît à Dieu.

(2) J'entends les zélateurs de la Noblesse qui se récrient d'une voix unanime : Que faites-vous, Réformateur téméraire ? Ignorez-vous qu'en France les deux tiers de la Noblesse ont acquis cette distinction à titre onéreux ? un bon nombre des Magistrats des Cours souveraines, la plupart des Officiers des Tribunaux inférieurs, tous les Secrétaires du Roi, tous les titulaires de charges ou places annoblissantes, tous les Militaires dont

**La Noblesse n'auroit pu se dispenser d'y
souscrire : si elle avoit refusé de le faire, la**

la noblesse n'a point d'autre source qu'une finance déboursée par leurs ancêtres, tous ces honnêtes citoyens sont dans le cas dont il s'agit. Cela étant, la noblesse est devenue pour eux une vraie propriété. Vous ne pouvez donc, sans injustice, les dépouiller des droits qui y sont annexés, & qui en font, en quelque sorte, l'essence : ainsi, en voulant établir la réforme dans le corps politique, vous en détruisez les principes constitutifs.

Cet argument est spécieux ; mais il n'est que cela. Il porte sur ce principe : *L'on est propriétaire d'un droit que l'on a acheté & payé.* Discutons ce principe.

Qu'est-ce que la propriété d'une chose ? C'est le droit d'en disposer d'une manière légale. Que faut-il pour l'acquisition de ce droit ? Il faut deux choses, l'aptitude dans celui qui l'acquiert, & le pouvoir dans celui qui le confère. Je veux, pour un instant, que l'opulence donne à un Roturier la faculté d'être Noble, c'est-à-dire, d'être exempt de la taille, de la corvée publique, &c. mais à qui attribuerez-vous le pouvoir de lui conférer cette exemption au préjudice des autres citoyens, qui seront obligés de supporter la quote-part que le nouveau Noble payoit à raison de sa taille & de sa corvée ? Sera-ce au Roi ? Mais le Roi ne veut ni ne peut favoriser un de ses sujets aux dépens des autres. Sera-ce à un Edict du Roi, duement vérifié & enregistré dans les Cours souveraines du Royaume ? Mais le Roi & les Cours sou-

Cour qui étoit intéressée à vous ménager, & même à vous favoriser, vous auroit ôté l'objet de votre demande, & la Noblesse étoit obligée d'y acquiescer. Dans l'un & l'autre cas, le second Ordre entroit en pleine jouissance de ses droits naturels.

Au surplus, MESSIEURS, l'omission de ces mesures, si justes, si efficaces, si nécessaires, ne doit pas vous y faire renoncer; il est encore temps d'y revenir. Les Etats de la Province s'ouvriront au mois d'Octobre prochain, les Etats-Généraux, au

veraines ne peuvent se réunir pour gréver la majeure partie de la Nation en faveur d'un petit nombre de citoyens privilégiés. Il est de principe aujourd'hui qu'elle ne peut être imposée sans son aveu: or la noblesse est certainement un impôt bien lourd pour le second Ordre; impôt qu'il n'a jamais consenti: donc ni le Roi en particulier, ni le Roi & ses Cours réunis, n'ont pu conférer à personne la noblesse telle qu'elle existe parmi nous: donc la noblesse n'est point une vraie propriété de ceux qui l'ont acquise, même à titre onéreux: donc en assujettissant les Nobles à toutes les charges & impositions publiques, de quelque nature quelles fussent, on ne les dépouilleroit point d'une propriété à eux appartenante; on ne feroit en cela que restituer au second Ordre une propriété qui lui avoit été injustement enlevée. Par-tout où je rencontre une chose illégalement acquise, je suis en droit de la réclamer? *Rex clamat Domino.*

mois de Janvier de l'année 1789. Ces Assemblées solennelles offriront aux vrais patriotes plus d'une occasion favorable pour déployer toute la vivacité de leur zèle, toute la force de leur éloquence. C'est dans ces Comices augustes que la portion humiliée de nos concitoyens pourra lever enfin la tête, se faire entendre par la voix de ses Représentans, & demander sans crainte la réforme d'une multitude d'usages absurdes & barbares, sous lesquels elle gémit depuis plusieurs siècles. C'est en présence des deux Ordres réunis, sous les yeux du Chef de la Nation, qu'elle pourra réclamer hautement une existence dont elle n'auroit jamais dû être privée, la sûreté de sa personne, la propriété de ses biens, & l'honneur (1), sans lequel la sûreté & la propriété ne sont que des avantages illusoires. La force de la vérité, présentée dans tout son jour, dissipera tous les préjugés, vaincra tous les obstacles & confirmera la justesse de cette

(1) On nous objectera peut-être que l'honneur est un sentiment étranger aux dernières classes de la société. — Que toutes les professions utiles soient honorées; & l'on y trouvera des hommes sensibles à l'honneur. Tandis qu'une seule & petite portion de terre absorbe tous les soins du fermier, tous les engrais de la ferme, est-il étonnant que le reste du terrain demeure en friche?

réponse que Bossuet fit à Louis XIV, qui lui faisoit valoir l'influence de sa protection Royale: *Sire, quand on a la vérité pour soi, on triomphe tôt ou tard.* Nous touchons, MESSIEURS, à ces jours de triomphe pour la vérité, non plus religieuse, mais politique, que Bossuet crayonna sans les prévoir. Nous sommes arrivés à une époque où l'opinion publique, lorsqu'elle est fondée en raison & en justice, règne sur les Grands comme sur les Peuples. C'est cette opinion qu'il s'agiroit d'éclairer encore, & de fortifier par des écrits solides & lumineux. Ces écrits répandus dans la Bretagne & dans toute la France, serviroient comme de préambules aux discours que les Avocats du peuple prononceroient dans nos Assemblées nationales. Ce que l'Ecrivain auroit médité dans l'ombre du cabinet, l'Orateur le développeroit au grand jour des Comices, & nous ne tarderions pas à recueillir des fruits précieux des bons principes que nous aurions semés à propos dans les esprits.

— Vous voulez donc anéantir la Noblesse? — Point du tout: je veux, au contraire, qu'elle subsiste; mais qu'elle soit réduite à ce qu'elle devoit être, à de simples distinctions honorifiques, lucra-

rives même, si vous l'exigez, qui puissent servir d'aiguillon au talent & à la vertu, sans autoriser l'orgueil ou l'inutilité des descendans de l'homme rare, qui en aura été décoré. Quand on songe que parmi nous, la Noblesse est presque toujours le prix de l'or, & presque jamais la récompense du mérite (1); quand on considère que les plus beaux titres de nos gens de haut parage, se réduisent presque tous, en dernier analyse, à des violences exercées contre les Peuples, ou à des atrocités commises contre des particuliers, & demeurées impunies : quelle matière à réflexions!

« — Mais, dira-t-on, la Noblesse, » telle qu'elle existe, est de l'essence de la » Monarchie. Delà cette maxime fondamentale : *Point de Monarque, point de* » *Noblesse; point de Noblesse, point de* » *Monarque*, mais un despote comme en » Turquie. Une Monarchie ne peut subsister sans un pouvoir intermédiaire,

(1) On sait généralement que l'amour de la gloire commença de s'affaiblir lorsque la dignité de Leude (Noble), ne fut plus attachée au mérite, & qu'elle devint le partage de l'opulence & de la flatterie. *Véti.*

» dépendant & subordonné, non pas pour
 » être le terme entre le pouvoir du Prince
 » & la foiblesse du Peuple, mais pour
 » être le lien de tous les deux; un pou-
 » voir assez respecté pour arrêter le des-
 » potisme du Monarque, & assez fort,
 » assez imposant pour réprimer la licence
 » populaire. Dans un Etat Monarchique,
 » le pouvoir intermédiaire subordonné, le
 » plus naturel, est celui de la Noblesse;
 » abolissez les prérogatives; vous aurez
 » bientôt un Etat populaire, ou bien un
 » Etat despotique ». D'ailleurs, la No-
 » blesse est le plus ferme appui du Trône; la
 » valeur & la Noblesse sont en France & en
 » Bretagne des termes synonymes : vaincre
 » ou mourir pour ses Rois, fut toujours la
 » devise de la Noblesse Française comme de
 » la Noblesse Bretonne. La Noblesse est donc
 » un trésor précieux que la France & la Bre-
 » tagne ne peuvent conserver trop soigneu-
 » sement.

— Reprenons. La Noblesse héréditaire
 est de l'essence de la Monarchie. Et, qu'est-
 ce que la Monarchie? C'est le gouverne-
 ment d'un seul, dont le pouvoir est fixé
 par les Loix fondamentales.

Qu'est-ce que la Noblesse? C'est le droit
 exclusif de jouir de certaines distinctions

honorifiques, lucratives & héréditaires ;
qui partagent la nation en deux classes.

On l'a déjà dit, & l'on ne sauroit trop
le redire ; le Gouvernement Monarchique
doit être regardé comme une extension du
Gouvernement paternel. Un Monarque est
le père commun d'une grande famille,
qu'il doit gouverner avec une autorité rem-
pérée par la douceur, guidée par la pru-
dence, réglée par la sagesse, fondée sur
l'affection naturelle & réciproque du père
pour ses enfans, & des enfans pour leur
père. Quel dommage, qu'une si belle har-
monie fût troublée par des divisions in-
testines & par des querelles domestiques !
Eh bien ! ce malheur arrivera inévitable-
ment, pour peu que le père de famille laisse
transpirer des prédilections gratuites pour
quelques-uns de ses enfans. La Noblesse
héréditaire n'est-elle pas une marque con-
tinuelle de cette espèce de prédilection ?
Elle est donc aussi une source continuelle
de jalousies, de haines & de guerres in-
testines.

L'idée de la Monarchie présente trois
choses : un Peuple, un Roi & des Loix,
un Peuple communiquant avec son Roi,
en Corps ou par Députés, suivant qu'il est
plus ou moins nombreux ; des Loix con-
stitutionnelles,

titutionnelles, qui garantissent les droits du Roi & ceux du Peuple ; des Loix civiles, dont l'exécution soit confiée à des Tribunaux judiciaires ; voilà toute la machine : elle est fort simple. Une Assemblée nationale, qui soit composée de membres tirés des deux Ordres, & amovibles, qui soit présidée par le Roi en personne, ou par un Citoyen légalement commis par lui à cet effet, qui se convoque & se tienne à des époques déterminés par la Loi, avec une Commission Intermédiaire, dépositaire des titres de la Nation ; des Assemblées provinciales, composées sur le même modèle, avec des subdivisions qui forment, dans chaque Province, une espèce d'hierarchie propre à faciliter la communication des extrémités au centre, & du centre aux extrémités ; la principale Assemblée provinciale & toutes les Assemblées subordonnées, ayant chacun un comité dépositaire de leurs titres ; des Officiers inamovibles, chargés de rendre la justice aux Peuples au nom du Souverain, & déclarés, par la Loi, incapables de remplir en même temps aucune autre fonction publique ; voilà tout le secret de l'Administration : il est facile à concevoir. Mais ce que je ne conçois pas bien, c'est

la nécessité de ce pouvoir intermédiaire & subordonné que l'on attribue à la Noblesse, & dont on veut faire l'essence du Gouvernement monarchique. En France, la Noblesse a des privilèges, mais elle n'a point de pouvoir. Il n'y a de vrai pouvoir que celui qui émane de la Loi; & la Loi n'en attribue aucun à la Noblesse.

Supposons néanmoins, pour un instant, qu'il existe dans la Monarchie un Corps revêtu d'un tel pouvoir; ce Corps, formé de ce qu'il y aura de plus grand & de plus noble dans la Nation, aura une prépondérance naturelle & légale sur les autres Citoyens.

A la guerre, il occupera tous les postes honorables; toutes les divisions & subdivisions de l'armée, seront sous la conduite & sous les ordres de Chefs nobles; l'armée elle-même, dans l'absence du Roi, sera commandée par un homme de la haute Noblesse; les Provinces, les Duchés, les Comtés & les Villes de toute grandeur, seront gouvernés par des Nobles; le port-d'armes ne sera permis qu'à la Noblesse; dans l'Eglise, les Sièges épiscopaux, les Abbayes, les grands Bénéfices, seront le partage de ceux d'entre les Nobles qui se seront voués à l'état Ecclésiastique ou à

la vie claustrale. La Noblesse aura tout ; la Noblesse sera tout ; la Nation sera concentrée dans la Noblesse. L'esprit de Corps aura bientôt étouffé l'esprit national : le bien public ne sera plus ce qui est utile au plus grand nombre, mais ce qui est utile au premier Corps, ou plutôt au seul Corps de l'Etat. La considération qui suit ordinairement la fortune, n'appartiendra plus qu'à la Noblesse ; le mérite, en parallèle avec la naissance, sera compté pour peu de chose. La Roture, elle-même, s'habituant à n'accorder le tribut de son estime & de son respect qu'à la Noblesse, consommera par-là son avilissement & sa dégradation. Le Prince, occupé sans cesse du soin de défendre son autorité contre les atteintes des Grands, n'aura plus le loisir de songer aux intérêts du Peuple ; & quand même il y songeroit quelquefois, avec les plus grands talens & les intentions les plus favorables, il auroit le chagrin de se voir hors d'état de prévenir le mal, ou d'y remédier, parce que les Ministres de ses volontés, étant tirés de la Noblesse, seront naturellement portés à favoriser leur Corps, au préjudice des autres Citoyens ; & voilà le despotisme aristocratique introduit dans l'Etat.

Cette forme de Gouvernement pourra cependant jeter quelque éclat , mais ce ne sera qu'un vain éclat , un éclat trompeur , qui ne servira qu'à dérober la misère nationale aux yeux du vulgaire. Elle pourra même se maintenir assez long-temps , pourvu que le Monarque soit attentif à se conserver la libre disposition des charges , des honneurs , des dignités , &c. Mais si , par foiblesse , ou par ignorance , ou par inattention , il laisse échapper de ses mains ces moyens d'alimenter & de contenir la Noblesse , si dans son Royaume les titres , les fiefs , les Gouvernemens , de viagers qu'ils étoient , deviennent héréditaires , les Nobles , qui étoient en possession de ces Fiefs & de ces Gouvernemens , s'y cantonneront , & s'y formeront des Souverainetés particulières : « Alors , dit Philargieri , la constitution de l'Etat sera » divisée en une multitude de petits Etats ; » la Souveraineté , en une foule de Souverainetés. La Couronne sera dépouillée » de ses prérogatives incommunicables ; » l'exercice de l'autorité ne sera point distribué , mais l'autorité elle-même sera » divisée & aliénée. Le lien social se » rompra au lieu de se resserrer ; le Peuple » aura plusieurs Tyrans au lieu d'un Roi ;

» le Monarque, sans avoir moins de fa-
 » cilité de faire le mal, verra multiplier
 » autour de lui les obstacles qui l'éloi-
 » gneront du bien ; il y aura entre le Prince
 » & le Peuple, un Corps puissant, tou-
 » jours occupé à usurper les droits de l'un,
 » & à opprimer l'autre. Une aristocratie
 » tumultueuse, mêlée sans cesse à un des-
 » potisme divisé, offrira la dépendance
 » de la Monarchie, sans l'activité de sa
 » constitution ; & le tumulte de la Ré-
 » publique, sans la liberté !..... » Ainsi,
 ce pouvoir intermédiaire, subordonné &
 dépendant, que Montesquieu nous donne
 pour le principe constitutif de la Monar-
 chie, pour le vrai & seul moyen d'éviter
 le despotisme & la licence populaire, mène
 directement au despotisme, à l'anarchie
 & quelquefois à l'un & à l'autre à la fois.
 Que l'on vienne nous dire maintenant,
 que la Noblesse est le plus ferme appui
 du Trône ! N'est-il pas constant que cet
 appui si ferme, ne se soutient qu'autant
 qu'il est fondé sur la crainte & sur l'es-
 pérance ? Abolissez les honneurs & les
 dignités ; & vous verrez bientôt chanceler,
 crouler cet appui prétendu inébranlable.
 Ajoutez que cet appui, si vanté, coûte
 des sommes énormes au Trésor national.

Parmi nous , les distinctions dont jouit la Noblesse , ne sont plus stériles , les titres , dont elle est décorée , ne sont plus infructueux ; l'entretien de ces titres & de ces distinctions , est une vraie charge pour l'Etat : indépendamment de l'utilité réelle qui en revient aux titulaires , & dont le second Ordre est grevé d'autant , l'obligation ou l'on s'est cru de ménager leurs privilèges , a fait établir une infinité d'impôts indirects & ruineux , a fait créer une multitude de places , de charges , d'offices , d'emplois & de pensions , qui absorbe le revenu de l'Etat , & qui finira par l'écraser , si les Etats-Généraux ne s'empres sent d'y remédier par de promptes & salutaires suppressions.

Quant à la valeur dont on voudroit faire un caractère distinctif de la Noblesse , je soutiens qu'on la feroit naître également dans toutes les classes de la société , si l'on savoit y mettre en action l'amour-propre , cette passion si naturelle à l'homme. Le Grenadier , pour une solde de sept sols , jointe à l'espérance de porter sur son habit deux épées cousues en sautoir , se fait tuer sur la brèche aussi gaiement que son Capitaine qui vise au grade de Major , de Lieutenant-Colonel , de Br-

gadier, &c. Le simple Garde-Côte, que l'on enlève à la charrue pour le transporter à bord d'un vaisseau de ligne, à peine a-t-il manié le canon pendant quelques jours, qu'il étonne, par son intrépidité, l'Officier qui le commande. Que l'on ne nous dise pas que le Grenadier & le Garde-Côte ne sont braves que parce qu'ils sont commandés par des Nobles : à ces Commandants Nobles, substituez un Officier de fortune, ou un Officier de la marine auxiliaire, un Chevert, par exemple, & un Jean-Bart ; loin de ralentir l'ardeur du Grenadier & du Garde-Côte, vous ne ferez qu'accroître leur audace. Tout orgueilleux d'obéir à un de leurs semblables, ils ne verront plus le danger. Consultez l'Histoire des Peuples, lisez les Annales des Nations ; vous y rencontrerez mille traits qui vous prouveront que c'est moins la naissance que la considération publique, qui inspire l'héroïsme : que chaque Citoyen se sente dans son état ; & chaque Citoyen aura du courage dans l'occasion. Son courage sera même plus raisonné, plus soutenu, plus patriotique que celui dont est animée la Noblesse, qui, pour l'ordinaire, n'est fondé que sur le point d'honneur. C'est donc une erreur

de soutenir que la Noblesse est nécessaire pour entretenir la valeur nationale.

Cependant, je n'ai point avancé qu'il fallût anéantir la Noblesse héréditaire, quoique peut-être l'équité exigeât qu'elle fût personnelle (1). Je pense seulement, & j'ose l'écrire, qu'il est essentiel de réduire à de justes bornes les droits & les privilèges de la Noblesse; que ces droits & privilèges sont meurtriers pour la fortune & pour l'honneur des Citoyens du second Ordre.

(1) Si, parmi les François, quelques-uns se distinguoient, le Roi le faisoit *Anfruthion* ou *Leude*. Il étoit tiré de la classe commune des citoyens, & entroit dans un Ordre supérieur, dont tous les membres, riches d'une Noblesse personnelle, avoient des privilèges particuliers, celui, par exemple, d'occuper une place distinguée dans les assemblées générales de la Nation.

Les Nobles de distinction ont donc été les premiers Nobles; leur noblesse étoit le fruit de leurs belles actions personnelles. Leurs descendants, à qui l'on passa la même distinction formèrent ce que l'on appelle la Noblesse d'origine. Cette Noblesse-ci fut inconnue aux François sous les Rois de la première, & long-temps sous ceux de la seconde race.

Dans les premiers temps de la Monarchie, le don d'une épée ou d'un cheval flattoit infiniment le cœur d'un nouveau Leude: mais la cupidité,

Qu'ils le soient pour leur fortune, c'est une chose prouvée jusqu'à l'évidence dans un excellent ouvrage qui vient de paroître, & qui a pour titre *Observations sur l'imposition*; * que ces droits & privilèges soient propres à étouffer l'honneur dans l'ame des autres Citoyens. C'est une vérité qui se sent mieux qu'elle ne se démontre. En donnant à la Noblesse le privilège exclusif d'occuper les premières places dans l'Eglise & dans l'Etat, vous fomentez son orgueil, vous lui inspirez un esprit de hauteur & de domination incompatible avec les sentimens récipro-

* Liv. 2.
c. 3. Liv. 7.
c. 2.

peu faite pour sentir le prix de ces distinctions, obligea nos Rois d'y substituer une partie de leurs domaines. Bientôt des Courtisans, sans avoir été faits Leudes, obtinrent les mêmes dons. Ces dons, après avoir été quelques temps amovibles, cessèrent de l'être par le Traité de Paris de 695, lequel contribua beaucoup à l'affoiblissement de la puissance monarchique, parce que nos Rois, continuant toujours de donner, se virent presque sans domaine après la mort des enfans de Charlemagne. Nos Historiens ont tous fait cette remarque. Ce Traité de Paris ayant rendu les dons héréditaires, les descendans de ceux que les avoient reçus, prétendirent que les prérogatives de la Noblesse y étoient attachées. Nos Rois se trouvèrent alors trop foibles pour s'opposer à cette espèce d'usurpation.

ques d'humanité, qui doivent unir les Citoyens d'un même Etat, & qui sont le plus fort lien d'une société politique. En exemptant la Noblesse des charges & impositions publiques, vous grêvez, vous humiliez (1) la partie des Citoyens qui s'y voyent assujettis; vous leur rendez la vertu difficile & même odieuse, & vous détruisez le germe du patriotisme au fond de leur cœur. Quelle raison, je vous le demande, ai-je d'être vertueux, moi qui, pour prix de ma vertu, ne recois que des dédains & des humiliations? Quel motif ai-je d'aimer & de servir ma Patrie, moi dont elle absorbe journellement & gratuitement les sueurs, moi pour qui elle ne produit qu'une subsistance grossière & douloureuse, suffisante à peine pour sustenter une vie languissante & misérable? Je sais que la vertu

(1) Y a-t-il rien, par exemple, de plus humiliant & de plus injurieux pour un honnête Roturier, que d'entendre ce propos, *foi de Gentilhomme*? N'est-ce pas comme si on lui disoit: *Vous autres Roturiers, vous êtes dispensés d'avoir de la bonne foi, ou vous êtes présumés n'en avoir pas, ou en avoir moins que nous autres Gentilshommes*? Que penser d'une institution qui confine la bonne foi dans l'ame d'un petit nombre de citoyens?

à des charmes secrets & indépendans des circonstances, que la Patrie a des droits à notre amour, à nos services, lors même que, marâtre envers nous, elle se montre avare de ses bienfaits & prodigue de ses rigueurs. Mais encore une fois les charmes secrets & inséparables de la vertu, avec ces devoirs si durs, si pénibles, peuvent-ils être une base suffisante à la vertu & au patriotisme du commun des hommes? Non, sans doute il leur faut un motif plus puissant, un intérêt plus réel, l'honneur & la liberté (1), ces deux sources de la prospérité publique. C'est ce double avantage MESSEURS, que la Nation Bretonne attend de votre zèle pour ses intérêts. Elle espère que

(1) Les Romains distinguoient deux espèces de libertés : la liberté naturelle, qui s'appelloit aussi *libertas juris gentium*, laquelle consistoit dans la faculté de disposer de sa personne, dont jouissoient les Exilés eux-mêmes; & la liberté civile, qui n'appartenoit qu'aux citoyens Romains, qui les mettoit à l'abri de l'oppression des Grands, & leur donnoit voix active & passive dans les Elections, *jus suffragii*. En France, il y a encore des pays qui, malgré l'Edit bienfaisant de notre Roi, ne jouissent même pas de la liberté naturelle. Quant à la liberté civile, on fait que le second Ordre n'y a presque point de part.

son bonheur, ou du moins le soulagement de ses maux, sera le fruit de votre prudence & de votre fermeté. Vous êtes à portée de toutes les ressources qui vous sont nécessaires pour opérer cette heureuse révolution en sa faveur. Indépendamment de vos propres lumières, vous pourrez en puiser dans les Ecrits des vrais Savans, des Savans amis de l'humanité. Ils sont presque tous du second Ordre : votre cause est la leur ; ils se feront un devoir de seconder vos efforts. La force ne vous manquera point : celle de la Nation Bretonne se trouve réunie en votre personne. Faites-en l'usage pour lequel on vous l'a confiée. Soyez en garde contre la politique insidieuse du premier (1) Ordre ; au défaut

(1) La plupart des pays d'Etats viennent de réclamer le maintien de leurs privilèges & immunités, avec une chaleur & une vivacité dont il y a peu d'exemples. Pour peu que l'on soit versé dans l'Histoire, on concevra aisément le motif de ces réclamations de la part du premier Ordre. Aux époques où ces privilèges & immunités furent garantis aux Provinces qui en jouissent, le premier Ordre y étoit tout, & le second n'y étoit rien, ou que peu de chose. Cependant le second Ordre s'y est réuni au premier. Il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite d'une pareille démar-

de la force, il emploiera la ruse pour vous subjuguier. Ne vous y laissez point surprendre; sur-tout ne donnez les mains à aucun arrangement, qu'au préalable le premier Ordre n'ait souscrit formellement aux articles ci-dessus mentionnés, & à tous ceux que vous aurez jugé à propos d'y ajouter. En un mot, effacez, pour toujours, de dessus la surface du Royaume cette ligne odieuse de démarcation, qu'un préjugé barbare tient entre les Enfans d'un même Père: ne craignez point que le Gouvernement s'oppose aux élans de votre courage; comptez plutôt qu'il les appuiera, parce qu'il est de son intérêt de les appuyer. En effet, MESSIEURS, l'intérêt du Roi n'est-il pas le même que l'intérêt du Peuple? L'intérêt du père commun n'est-il pas le même que celui de ses enfans? Qu'il

che; mais il me semble qu'à leur place, j'aurois pris toutes les mesures nécessaires pour assurer mes droits. Personne n'est plus ennemi que moi du despotisme: mon enthousiasme pour l'honneur & la liberté en sont une preuve convaincante; mais je ne voudrois pas que cet enthousiasme fût aveugle. Je redouterois le despotisme dans mon Roi; mais je le déteste dans les Nobles, qui sont ses sujets comme moi.

n'y ait donc plus qu'un Roi & un Peuple;
un père & une famille. C'est le vœu de
tout bon Citoyen.

Je devois à ma Patrie l'hommage de
mes réflexions sur les abus qui l'assiégent;
je le devois à mon Souverain, dont la
bonté paternelle a invité tous les Citoyens
bien intentionnés à lui faire part de leurs
vues sur la meilleure manière d'administrer
la chose publique. Je leur en offre aujourd'hui
les prémices, dans l'espérance de le
leur offrir un jour tout entier. Si mes ap-
percus sont trouvés justes, si mes idées
sont adoptées, j'aurai la douce & conso-
lante satisfaction d'avoir contribué au sou-
lagement de la partie souffrante de mes
Concitoyens. Si j'ai mal choisi, si je suis
dans l'erreur, cette erreur même ne sera
point inutile à ceux qui entreprendront de
traiter le même sujet. Enfin, que j'aye bien
ou mal vu, j'acquitte la dette de ma con-
science. Ainsi, MESSIEURS, j'espère que
vous voudrez bien m'honorer d'un mo-
ment de lecture.

PENSÉES ET MAXIMES

*Du bon Abbé DE SAINT-PIERRE,
second du nom, sur la Noblesse.*

L'HONNEUR est le besoin d'être estimé de soi
& de ceux qu'on estime.

Cette définition n'est que pour les hommes
courageux. Les braves de tous les jours, les
héros, par exemple, comptent les suffrages, &
ne les perent pas. Alors, l'honneur est le besoin
d'une existence flatteuse dans l'opinion; & l'em-
pire absolu de cette reine du monde a pour fon-
dement le desir inné de bien vivre dans l'es-
prit d'autrui.

La Nation, chez qui ce besoin se fait mieux
sentir, renonce à ses plus chers intérêts, quand
elle accorde un privilège exclusif de considéra-
tion à un Ordre de citoyens. Un privilège n'est
autre chose que dispense pour celui qui l'ob-
tient, & découragement pour les autres.

Le Peuple pourroit avoir le bonheur en re-
tour de ses bénédictions; mais il en fait des
dépenses stériles. Si les Economistes lui appre-
noient à ne faire, dans ce genre, que des dé-
penses productives, ils lui auroient tout appris.

32
La plus sotte manière de donner son estime, est de la donner d'avance, ou, ce qui revient au même, aux arrières-neveux de ceux qui l'ont méritée. Les emprunts viagers sont les seuls qui ne restent pas long-temps ouverts.

Dans le pays où, pour estimer un homme, on demande, est-il bon, c'est-à-dire, a-t-il des titres du quatorzième siècle? l'opinion est pour l'honneur, comme le dogme des destins pour la morale. L'activité nationale fatiguerait l'admiration, si tous les braves gens pouvoient dire : *J'ai fait ma preuve, & je vauz les Coucy.*

Pour le Ministre & le Roi, qui calculent, l'homme noble seroit celui dont la position promet les sacrifices de l'or, à la considération, celui qui cherche au Service l'honneur qui manque à sa fortune. Mais quand on demande la fortune nécessaire à son nom, on est noble pour M. Cherin.

On propose à ce Peuple appauvri par ses vieilles dettes d'honneurs passés, dont il paye les arrérages depuis des siècles, n'ayant plus rien à promettre à l'émulation, de s'enrichir tout-d'un-coup par une banqueroute générale d'estime & de considération, enfin par l'oubli de l'histoire.

Avez-vous vu deux hommes-de-qualité à table chez Crassus? Ils vous ont dû rappeler les deux Aruspices de Cicéron.

La banqueroute proposée des vieilles dettes d'estime,

d'estime; est un droit national. L'estime est la jouissance la plus douce de celui qui l'obtient; mais elle demeure l'inaliénable propriété du Peuple. Quand on calcule avec lui, tant de pain pour tant de travail; il doit calculer aussi: tant de bénédictions pour autant de bienfaits; ou bien le silence & l'oubli dont on meurt à la Cour.

Quand on lui parlera du passé, il n'a qu'à protester qu'il ne fait pas lire le gothique.

Il se souvient peut-être d'un Magistrat qu'il nomma Boulanger, parce qu'il l'avoit nourri (1) dans une famine; mais il est bien plus beau de prouver qu'on l'a jadis bien battu; & que quand il étoit serf, on lui rendoit la servitude très-douce ou très-rude; cela revient au même, dès qu'on le prouve par titres.

Le souvenir des grandes atrocités impunies, est un excellent titre; car il peut dater de l'anarchie féodale; & c'est le bon temps de l'art héraldique. Mais d'anciennes frayeurs données aux Rois & aux Peuples, sont les plus beaux fleurons d'une couronne fermée.

(1) Je connois une excellente race qui vieillira bourgeoise; pour avoir enrichi une Province par l'amélioration de ses vins. Les attestations des Représentans de la Province les mettoient à même de solliciter l'Ordre de Saint-Michel. Des chiffons de généalogie les ont empêché de mettre le prix que j'attache à ce sceau de la nouveauté. Ils mériteroient qu'un imbécile leur reprochât leur Vinographie.

Après le compte de la vieille Chevalerie , on peut aisément faire celui de la nouvelle , de la Chevalerie en excercice. L'estime est le prix de l'utilité & de la difficulté. Depuis qu'il ne s'agit plus d'étendre & de défendre le domaine , mais de l'améliorer , l'homme utile est le bon régisseur , & l'emploi le plus difficile de la régie , est d'attacher au labourage les fainéans qui veulent tous être gardes-chasses.

Messieurs les Philosophes , croyez que le fanatisme militaire ne passera qu'après la superstition chevaleresque. Cette superstition , ce fanatisme vont être les deux os à ronger des Philosophes du dix-neuvième siècle. En attendant , l'esprit humain se repose ou s'amuse avec des ballons.

L'Honneur ne sera donc plus le Dieu terrible des Armées ; mais il sera Berger & Maçon , comme le Dieu des vers ; il sera le Dieu tutélaire de nos foyers ; il sera Laboureur , Maire , Bailli , Pêcheur , Marchand , &c.

Se fera-t-il Fermier-Général ? Je réponds qu'oui , s'il est bien conduit. Les Athéniens ne consolaient qu'à l'opulence l'or de la République , pour ne pas exposer les honnêtes gens de la médiocrité à des tentations dont tous les siècles ont reconnu le danger. Aristide fut long - temps l'homme du fisc , & la République paya sa sépulture & l'éducation de ses enfans.

On n'a point calculé le pouvoir de l'irrésistible honneur , si l'on croit encore qu'il est une classe

de citoyens sur laquelle il ne puisse acquérir l'empire absolu, qui fait attendre la mort sur la mine.

Si vous vous accoutumez à considérer les personnes destinées au Théâtre comme des Officiers de morale, & la Finance comme la Magistrature de l'impôt, les uns vous rendront meilleurs, & les autres plus riches; vous aurez des Molé de finance & de vrais Bayards à la Comédie. Opposez plus d'estime à des tentations plus fortes.

En humiliant l'opulence, vous lui laissez la basse vanité qui recherche l'honneur coûteux de se nommer l'allié & l'ami des Grands, & l'honneur rare de s'entendre ainsi nommer une fois en passant. Laissez la fortune espérer la considération: Crassus donnera son or à l'homme souffrant, & sa fille à son égal. Le peuple doit aimer quiconque aime la gloire, puisque c'est à lui qu'on la demande. La vanité qui n'a pas tant d'amour-propre, paye tribut à la grandeur.

M. de Boullainvilliers, par son système & par son nom, étoit noble comme les Capets. Jamais meilleur aristocrate n'a plus cordialement & plus savamment murmuré de voir le Roi maître & le peuple libre. On connoît ses vœux pour voir la Noblesse de retour aux fonctions de la Justice & de l'Administration, même de l'administration des Finances. Le Seul moyen simple & vrai de réaliser les rêves de M. de Boullainvilliers, est d'accorder à la classe actuellement occupée de la

chose publique , assez de considération pour suffire au prix de ses travaux , & pour avilir celui qui demanderoit d'autres gages.

Les Aristocrates ne diroient plus : le Roi ne peut faire un vieux Gentilhomme , dans un pays où l'on n'aimeroit plus que les vieux vins & les vieux amis , & les hommes capables de payer de leur personne.

Que de mots dans la langue tomberoient , ou feroient fortune ! Le mot de *servir* , par exemple , s'anoblirait dans l'Administration , & à mesure qu'il supposeroit plus de génie , de désintéressement , de noblesse. Quand le feu Dauphin disoit *que la Cour des Rois doit être composée de ceux qui les servent* , on fait bien qu'il estimoit & respectoit un autre service que celui des armées.

Le feu Dauphin auroit donc un jour pu se montrer à table avec un prévôt des Marchands , comme avec un Capitaine de vol. La Reine oseroit paroître dans la Capitale , accompagnée d'une présidente , d'une Intendante , d'une Lieutenant civile ou criminelle. Quelle folie ! La Cour doit être l'image d'un camp ou d'un tournoi , où l'on ne connoissoit que des Juges-d'armes.

Au moins ces nouvelles Dames regarderoient long - temps cet honneur comme une grace. Il faut être bien antérieur au quatorzième siècle , pour prétendre exercer près du Trône cet aristo-

cratisme qui détermine dans quel Ordre le Roi doit choisir les serviteurs de sa Maison & de son Armée.

Ces pauvres femmes, qu'elles feroient à plaindre de vivre sous des Loix faites dans un temps où les hommes étoient si mauvaise compagnie ! La première femme du Royaume elle-même ne seroit qu'une femme respectée, si le pouvoir des mœurs ne consoloit pas de la rigueur des Loix. Qu'ils sont donc imposans, les devoirs d'une femme à qui son influence sur nos mœurs donne un empire que le Roi & la Loi ne peuvent disputer.

Comment l'affurer, l'exercer & l'étendre, cet empire ? En le rendant propice à la vertu, en s'aidant des femmes à qui leur état donne sur les mœurs une influence plus sûre & plus douce. On fait, ou plutôt on ne fait pas encore assez, combien il est de places importantes dans lesquelles la Loi, le Peuple & le Roi doivent être trahis, quand elles ne seront pas confiées à l'homme vertueux dont la femme a la dignité de son état, & chez laquelle on admire, avec le charme des mœurs, l'économie prodigue en bienfaits. Mais, encore une fois, M. Cherin est juges des morts & des noms : il compte pour rien le vice & la vertu.

Le temps pourroit donc venir, où les femmes seroient, dans l'histoire des mœurs & de tout bien, ce qu'elles furent dans les contes des faits.

d'armes de nos Preux ; & leurs regards conso-
leroient un Magistrat éloquent & pauvre, comme
ils faisoient mourir content celui qui obtenoit la
grace d'être égorgé pour elles.

On dira qu'une Présidente m'a corrompu le
jugement ; & je dirai que , s'il m'est arrivé de voir
par le monde une femme de celles dont me voilà
le champion, je l'ai presque toujours vue à ge-
noux devant le préjugé que je déteste. Jugez si je
n'aime pas mieux la franche femme-de-qualité,
qui , sachant le secret de son état , ne le dit
qu'à l'oreille du Sage , & laisse durer pour ses
ensans la sottise qui fait d'un vieux nom l'hy-
pothèque d'un million sur la fortune d'un Finan-
cier qui n'a qu'une fille. Avec la Pairie ou la
Grandesse , l'hypothèque est de trois ou quatre
millions ; en fus le droit , à chaque génération ,
de ruiner un famille opulente.

Quant aux hommes de Robe, je crois que mes
principes me donnent le droit de parler des leurs,
de manière à montrer que je ne veux ni leur
plaire , ni les choquer. Je puis donc observer que
la superstition envers le passé, la manie de parler
de bonne Robe, les assimile aux Courtisans, en
les plaçant plus bas.

La noblesse de Robe est la noblesse en exercice.
L'homme noble, dans le vrai sens, est celui qui
représente la royauté dans ses nobles fonctions. Si
sa famille conserve après lui des restes d'hon-
neurs, toujours la vraie noblesse appartient-elle à

la Compagnie vivante ; & c'est l'offenser , que de reconnoître devant elle la noblesse de descendance & le culte des images. L'orgueil oisif vit du passé ; mais quand on a la main à la charrue , doit-on regarder derrière soi ?

Ils le savent bien dire , que c'est avec eux que les Capets ont repris l'unité de pouvoir & les plus beaux joyaux de la Couronne , si long-temps disputés par les possesseurs de fiefs. Quels furent les hommes robustes si long-temps employés à ce long combat entre l'ordre & l'anarchie ? Etoient-ils de bonne Robe ? quand une femme de la Cour , dans sa grande colère , reproche à une autre d'avoir des sceaux dans sa généalogie , ou bien une grande parente qu'on appelloit Mademoiselle la Procureuse - Générale , c'est que les hommes de cet état , à qui la France doit le plus , ont été presque toujours les premiers de leurs races. Si donc on observe cette attention suivie des Cours Souveraines , à éloigner d'elles quiconque seroit né comme l'Hôpital & le premier d'Aligre , &c. &c. &c. c'est-à-dire , avec un mérite personnel , que doivent penser le peuple & le Roi de cette étrange attention ? Qu'elle n'est ni populaire , ni royaliste.

Remarquez cette autre attention bien moins populaire , bien moins royaliste , & par conséquent bien mieux suivie , de composer le premier Ordre de l'Etat , de manière qu'il soit toujours représenté par des membres du second. Un Evêque est un prêtre Gentil-homme ; & deux

exceptions confirment cette vérité de fait. Deux Ordres dans la Nation n'en font plus qu'un qui conserve deux voix pour le même vœu. Les fidèles Communes ne contiendroient donc que les sujets de l'aristocratie, & le Monarque deviendrait un Doge. Enfin la Noblesse auroit en influence ce qu'elle a perdu en pouvoir; & si l'abus devient une habitude, le pouvoir sera réel. Tel est le moment où les Cours Souveraines parlent de Gentilhommerie.

Je me suis promis de laisser ces paradoxes isolés; car si j'allois y joindre les réflexions avec lesquelles je dois en faire des vérités communes, on ne m'en parleroit, ou on ne me forceroit plus d'en parler.

Il est pourtant des injures que je vois naître sur toutes les lèvres, & dont je veux avoir le cœur net.

En faisant perdre à la Nation le fanatisme chevaleresque, vous nous ferez manger par nos voisins, qui resteront antropophages, & qui n'aiment pas les Brochures philosophiques.

Réponse. Quand même vous seriez à savoir que la lune de Paris brille au-delà du Rhin & de la Manche, je vous demanderois si dans une armée où d'excellens Géomètres, d'excellens Munitionnaires, de bons Mécaniciens feroient mouvoir d'excellentes machines, des Russes, par exemple, ou des Suisses, vous auriez peur d'une horde

horde sauvage, ou d'une armée Ottomane, ou même de la brillante armée des Chevaliers François, que la discipline Tudesque n'auroit pas réduits aux honneurs du mécanisme ?

Remarquez qu'en diminuant votre dépense stérile d'estime & de considération en faveur de la Chevalerie présente ou passée, on vous laisse beaucoup plus de gloire productive à promettre aux arts utiles, par exemple, à d'habiles Mécaniciens, dont le savoir, uni au zèle intrépide des Pompiers de Paris, suffiroit à tous les incendies. Les regards de la Nation soutiendroient sans doute le courage de ces braves gens ; mais l'enthousiasme ne seroit pas assez aveugle pour les laisser attifer le feu, afin d'avoir plus d'honneur à l'éteindre.

L'Abbé de Saint-Pierre proposoit sans cesse des Loix, & demandoit des réglemens au pouvoir. Pour moi, je ne crois point que les hommes se conduisent par les Loix qu'on leur donne, mais bien par les idées qui leur sont chères comme leurs préjugés. L'opinion est un tyran aveugle ; en l'éclairant, on en feroit un bon Maître. Je m'adresse donc à ceux qui dirigent l'opinion, & qui sont ici la voix du Peuple dans la dispensation de son inaliénable propriété, l'estime & le mépris ; & je les invite à placer l'honneur à côté du devoir & de l'utilité, pour rendre tous les Citoyens Nobles, & tous les Nobles Citoyens.

D

Un Homme de Lettres , en respectant toutes les Loix , peut donc espérer vivre dans une Nation meilleure , & devoir son bonheur à son travail , aux idées douces qu'il peut répandre.

Et quand votre rêve sera-t-il fini ? Quand le Mercure & le Journal de Paris répéteront , une fois seulement par semaine , en vers & en prose , que le glaive de la gloire est aussi vil que le couteau de l'assassin , plus vil que celui du bourreau ; & sur-tout , quand votre prose & vos vers rendront ridicules , peut-être odieuses , des reminiscences qui familiarisent les Nations avec le sang , en mêlant toujours les idées de gloire & de sang ; quand enfin vous aurez bien apprécié les intérêts & les vœux de cette classe d'hommes dont les vœux constans rappellent les anciens moyens de gloire & de fortune , & même de paix , disent-ils bien ,

Ils diront donc que la guerre est une affaire de calcul & d'intérêt , & ils persuaderont ceux qui n'ont pas vu que les passions laissent l'intérêt s'éclairer & calculer à sa manière , à moins qu'elles ne soient ennoblies par la gloire , dévisées par la superstition , & enfin exaltées jusqu'au fanatisme. Vous venez de voir les Républiques de Venise & de Hollande , prêtes à se battre en duel. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Elles se sont injuriées comme de vieilles femmes , & ont calculé leurs intérêts comme des mères de famille.

Telle sera la tâche des Gens de Lettres ; &

j'ai rempli la mienne en indiquant celle des autres. Je crois avoir montré le champ où ils moissonneront tous, Poètes, Orateurs, Historiens, &c. &c. &c. Je leur promets de grands succès, en leur montrant de grands obstacles dignes d'un grand courage.

F I N

18
The French is written in a different hand
than the other, to show that it is a copy
of the original, and not a translation.
The French is written in a different hand
than the other, to show that it is a copy
of the original, and not a translation.
The French is written in a different hand
than the other, to show that it is a copy
of the original, and not a translation.

18